

Vie locale noms des bâtiments

Choisir un nom pour un équipement public est un événement aussi rare qu'important dans la vie d'une commune. A l'ordre du jour du conseil municipal du 28 septembre 2023, 3 nouvelles dénominations étaient soumises à délibération.

La première délibération présentée, portait sur la dénomination du bâtiment communal (situé 8 rue Carnot) qui accueille le centre de santé Henri Goldstein. Les élus Groslay Terre d'Avenir ont rappelé au maire que le conseil municipal avait, par une délibération du 29/9/22, donné le nom d'Adélaïde Hautval à ce bâtiment. Pour mémoire, le Dr Adélaïde Hautval a choisi de ne pas se soumettre à l'oppression pendant la seconde guerre mondiale en partageant le sort des juifs. Cette femme exemplaire est morte le 12 octobre 1988 à Groslay. Malgré cela, le maire, en décidant de scinder le bâtiment en deux étages distincts, a engagé un bras de fer pour imposer le nom de René Laënnec au 1er étage du bâtiment médical. Heureusement, notre demande de retrait de cette délibération a été votée par 12 voix POUR et 11 voix CONTRE.

L'école des Glaisières, dont le nom consacré par l'usage constitue un point de repère important dans notre ville, était la cible de la 2ème délibération, le maire proposant de la renommer Ecole Pierre et Marie Curie. Les élus Groslay Terre d'Avenir ont dénoncé la manière de faire du maire : pas de concertation, pas de réflexion sur les conséquences d'un changement de nom en cours d'année, pas de respect pour les enseignants.

Rien que le temps qu'ils consacrent au quotidien pour nos enfants aurait dû leur donner droit de cité ! Nous n'avons pas eu besoin de demander un vote sur le retrait de la délibération : le maire a décidé de lui-même de ne pas présenter sa délibération face à la levée de boucliers.

Dans la foulée, il a également annulé sa 3ème délibération donnant le nom de Jean-François Garreaud à la salle des fêtes, présageant sans doute un nouvel échec.

Sur 3 dénominations, aucun nom de femme n'a été proposé par M. Cancouët, si ce n'est Marie Curie, liée au nom de son époux (justifiant cyniquement le choix du couple au nom de la parité !) pour l'école des Glaisières. A ce jour, la seule évocation féminine à Groslay reste celle de Marie Laurencin, Rosy Varte ayant été supprimée des cartes groslaysiennes en début de mandat. Malheureusement pour elle, Marie Laurencin était artiste et non scientifique, et comme nous l'avons compris, cette seule présence féminine pose problème à notre édile qui s'est bien évidemment permis de remettre en question le nom de l'école maternelle lors du conseil municipal.

Nous avons été heureux de constater qu'une majorité de conseillers municipaux pensait comme nous qu'une démarche incluant les habitants aurait été préférable au choix fait par un seul homme, fusse-t-il le maire. Ensemble, restons vigilants.

Humeur par Paul Moussard

NI DIEU NI MAÎTRE EST UNE DEVISE BIEN CONNUE

Mais elle ne semble pas s'appliquer à Groslay.

En effet, Monsieur Cancouët décide de presque tout.

J'en veux pour preuve la consigne qu'il a donnée avant le conseil municipal du 4 mars 2024 à toute son équipe, de quitter la salle avant d'aborder les réponses aux questions orales. Leur sortie lui a permis de refuser de répondre à nos questions. M. Cancouët n'avait pas vu ma présence lorsqu'il a passé son message.

Une attitude d'enfant mais également de « c'est moi le maire ». Pour s'en rendre compte, il suffit de voir les prises de parole des conseillers municipaux de la majorité. Elles sont inexistantes à quelques rares exceptions près, dictées par la fonction occupée ou par la volonté de se faire entendre, y compris en racontant des contre-vérités, voire des mensonges.

Sur 15 conseillers municipaux de la majorité, dont Mme Capitaine qui est de retour, 2 interviennent régulièrement : un par savoir faire, l'autre par faire savoir. Les autres, par timidité sûrement..., restent muets. Par contre ils votent tout ce que le maire présente !



LE GROSLAYSIEEN ALTERNATIF

le bulletin qui vous informe par



AVRIL 2024

N°8

L'édito par François Jeffroy

NOUS REFUSONS LE CLIMAT DE VIOLENCE INSTAURÉ PAR LE MAIRE

Au début du conseil municipal du 11 avril, j'ai fait, au nom des élus Groslay Terre d'Avenir (Célia Jousserand, Paul Moussard, Bouchra Derkaoui), la déclaration suivante suite à l'extrême tension observée lors du conseil municipal du 2 avril :

« Je n'étais pas présent au conseil municipal du 2 avril, et je ne peux pas dire que je le regrette, à la lecture du procès-verbal. Des conseillers municipaux se sont vu refuser la consultation des dossiers de demande de subvention d'associations alors qu'une délibération portait sur l'attribution des subventions 2024 aux associations. Ceci constitue une claire violation des règles définies par le Code Général des Collectivités Territoriales. A la question pourquoi ce refus, vous avez, monsieur le Maire, répondu : « pour vous faire mariner un peu ». À la suite de l'interruption du conseil municipal suite au départ de l'ensemble des élus d'opposition, vous avez annoncé l'organisation du prochain conseil municipal à 10h00. Vous avez précisé : « On vous reconvoquera, mais ne vous inquiétez pas, on vous reconvoquera mais pas aux heures que vous aimez. Ça sera 10h00. » Votre but explicite est donc de gêner la participation des élus au conseil municipal, drôle de conception de la démocratie !

Où nous emmenez-vous, monsieur le Maire ? Je veux dire, au nom des élus Groslay Terre d'Avenir, que nous refusons ce climat de « guerre civile ». Monsieur le maire, nous vous demandons très solennellement de ramener la sérénité dans les débats du conseil municipal : les conseillers municipaux doivent pouvoir consulter les documents liés aux délibérations, ils doivent pouvoir obtenir en séance des réponses précises à leurs questions, ils doivent pouvoir présenter des amendements argumentés ».

A la loupe



C'EST LE NOMBRE DE DÉMISSIONS DEPUIS LE DÉBUT DU MANDAT DE M. CANCOUËT

M. Cito a reproché à la liste Unis pour Groslay ses 5 démissions depuis le début de la mandature.

Aurait-il oublié que la liste à laquelle il appartient a perdu 9 conseillers, sans compter Mme Capitaine rentrée récemment dans le rang ? Rappel de la liste : Mmes Coudrier, Degliame, Gaumont, Sebbane, Serre, MM. Dubos, Geffrotin, Hercyk, Moinier. Départs consécutifs, pour la plupart, à des divergences sur la politique menée par le maire. Est-ce un oubli de sa part dû à ses trop nombreuses prises de paroles ou une volonté délibérée de critiquer l'opposition sans réfléchir à ce qu'il dit ?



En bref

- Nouvelles défections au sein de la majorité municipale. Incapable de tenir ses engagements, Patrick Cancouët n'aura pas réussi à retenir Laura Coudrier, qui démissionne (18 janvier 2024) pour la deuxième fois de sa fonction de maire adjoint, Guillaume Dubos quittant également la majorité.
- Contrairement aux autres villes, les vœux du maire se déroulent à huis clos, avec uniquement un panel d'habitants triés sur le volet et acquis à la cause du maire. Fini le temps où les présidents d'associations, les représentants de parents d'élèves, les commerçants et l'ensemble des personnes faisant vivre la ville étaient conviés.
- Mardi 5 mars a eu lieu une réunion organisée par le maire pour promouvoir la téléalarme municipale. Plusieurs problèmes ont été soulevés par l'assemblée : l'achat du matériel (1500€/foyer), son installation (300€/foyer) à la charge totale du client alors que le matériel en location et installation sont inclus chez d'autres fournisseurs. Pas de compatibilité avec les installations existantes. 30€/mois pour être relié à la police municipale, alors que cette dernière est fermée à partir de 2h00.

BUDGET 2024

POURQUOI NOUS AVONS VOTÉ CONTRE



DES RENONCEMENTS INEXPLIQUES

En 2022, le maire et son équipe annonçaient la réfection de la place de la Libération pour un montant de 565.000€ et une livraison en 2023 ; la réfection de la cour de l'école Alphonse Daudet avec une livraison prévue pour 2026. En 2024, ces projets ont purement et simplement disparu sans aucune explication !

La majorité municipale a également pris l'engagement de réhabiliter les « Les Moulins de l'Aunay » situés rue du Dr Goldstein, afin d'en faire une Maison des associations. En 2022, la livraison était annoncée pour 2025. Puis en 2023, c'était pour 2026. Cet engagement apparaissait encore en page 8 du bilan de mi-mandat publié à grands frais en mai dernier. En 2024, le maire renonce à ce projet ambitieux, hérité de la précédente majorité. Il s'agit désormais de créer une « maison des services techniques ».

Tous ces renoncements sont surprenants pour une équipe qui se vante de tenir les engagements inscrits dans son programme électoral ! L'absence totale d'explications est clairement un manque de respect pour les Groslaysiens !



DES ESTIMATIONS FINANCIERES FUMEUSES

Comprendre comment le maire construit les estimations financières de ses projets reste un exercice de haute voltige teinté de mystère. Voici quelques exemples issus du rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil municipal du 4 mars :

- L'aménagement de la maison Lehiboux qui était estimé à 45.000€ en 2022, passe à 142.000€ en 2024.
- Les travaux de consolidation de l'église estimés à 310.000€ en 2022, coûtent désormais 730.000€.
- La réfection de la rue du Champ de l'asile estimée à 150.000€ en 2022, passe maintenant à 550.000€, soit + 366% !

Ces variations incroyables ne peuvent que semer le doute sur les méthodes utilisées par la majorité municipale pour construire ses estimations financières. Comment prétendre gérer une ville avec tant de légèreté et d'inconséquence ?

Tous ces projets sont élaborés sans aucune concertation avec les Groslaysiens concernés (riverains, utilisateurs, etc.). Cette concertation permettrait de mieux définir les besoins ainsi que le coût des projets.



UNE PLANIFICATION DES PROJETS DESASTREUSE

La majorité a également des difficultés pour maîtriser le temps :

- En 2022, la réfection de la rue Pierre Corre était annoncée pour 2024, en 2023 pour 2025 et en 2024 pour 2026....
- En 2022, le maire et son équipe annonçaient la consolidation de l'église Saint-Martin en 2023, puis en 2023 elle était prévue en 2024-2025. Voici qu'en 2024, les travaux sont prévus sur 2025-2026.
- En 2023, la réfection de la toiture de l'école Daudet était prévue en 2023. En 2024, elle est prévue en 2024.

Quelle est donc la crédibilité de ces prévisions ? Cette reprogrammation perpétuelle traduit-elle l'amateurisme de la majorité municipale ou bien pense-t-elle que ses promesses n'engagent que les Groslaysiens qui les écoutent ?



UN RECOURS À L'EMPRUNT TARDIF

Dès 2021, les élus Groslay Terre d'Avenir ont plaidé pour un recours à l'emprunt afin d'engager sans tarder certains projets. Il a fallu attendre 2024 pour que le maire se décide enfin à recourir à l'emprunt. Un emprunt de 2 millions d'euros sera contracté sur 10 ans au taux de 3,56% et permettra de financer la réfection des rues des Carrières et du Champ de l'asile.

Ce recours tardif à l'emprunt a des conséquences :

- Des projets sans fin : 3 ans pour refaire la Salle Roger Donnet, 3 ans pour refaire la rue des Carrières, 2 ans pour la réfection de la Maison Lehiboux.... Cet étalement des travaux est uniquement dû à un refus dogmatique de recourir à l'emprunt, avec à la clé une dégradation de la qualité du service rendu aux Groslaysiens. L'état de la rue des Carrières est à ce titre scandaleux.
- Cet étalement des projets augmente leur coût, du fait de la hausse des matériaux et de la démobilitation et remobilisation des entreprises.
- Entre 2021 et 2024, les taux d'emprunt sont passés de moins de 1,5% à plus de 3,5 %. L'emprunt contracté cette année coûtera donc plus cher aux Groslaysiens que celui qui aurait été passé en 2021.



LA SOLIDARITE MALTRAITEE

C'est une véritable politique antisociale que le maire et son équipe mènent depuis leur élection en 2020 :

- En 2022, le budget prévisionnel pour l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée) pour la période 2022-2026 était de 800.000€. Il a été ramené en 2024 à 300.000€, alors que Groslay est un véritable parcours du combattant pour toute personne en fauteuil roulant, personne âgée ou tout parent avec une poussette.
- Le maire a annoncé fièrement que la subvention versée au CCAS ne connaîtrait pas de baisse en 2024, manière délicate pour dire qu'elle restera stable pour la 4ème année consécutive. Du fait de l'inflation, c'est donc bien une baisse de budget, donc une réduction de notre capacité d'aide aux Groslaysiens en difficulté, dont le nombre augmente du fait de la situation économique.
- La majorité municipale a décidé de réduire de 5.212€ par rapport à 2023, les subventions de 13 associations, sans aucune explication, alors que le tissu associatif joue un rôle central dans le développement du lien social.